

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Alimentation électrique de la médiathèque Jean-François Champollion et de diverses installations – Implantation d'un poste de transformation – Mise à disposition d'un local et autorisation de raccordement – Convention à passer entre la Ville et Electricité de France

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Electricité de France souhaite implanter un poste de transformation de courant électrique "basse tension" afin d'alimenter, d'une part, la médiathèque Jean-François Champollion rue Camille Claudel, d'autre part, diverses installations dans le quartier.

A cet effet, il est proposé que la Ville mette à la disposition d'Electricité de France, un local d'une superficie de 14 m², construit sur la parcelle cadastrée BD n° 163.

En outre, afin de permettre le fonctionnement de ce poste, Electricité de France devrait procéder à des travaux de raccordement au réseau. Cette entreprise interviendrait ou serait susceptible d'intervenir sur les parcelles appartenant à la Ville, cadastrées BD n° 163, 126 et 186. Elle indemniserait forfaitairement la Ville à hauteur de 1 439,94 €.

Pour permettre l'aboutissement de ce projet, la passation d'une convention de mise à disposition entre la Ville et Electricité de France s'avère nécessaire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la mise à la disposition d'Electricité de France d'un local pour l'implantation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle, propriété de la Ville, cadastrée BD n°163, rue Camille Claudel ;
- autoriser le raccordement de ce poste au réseau par enfouissement des canalisations, sur les parcelles, propriétés de la Ville, cadastrées BD n° 163, 126 et 186 ;
- approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et Electricité de France, annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer la convention définitive.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR
L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT
ELECTRIQUE**

Poste « Médiathèque » - Dijon

ENTRE :

- Electricité de France, S.A. au capital de 8 129 000 000 € - RCS PARIS 552 081 317 dont le siège est à Paris 75008 – 22-30, avenue de Wagram - faisant élection de domicile à EGD Côte d'Or 65, rue de Longvic 21000 Dijon et représentée par Monsieur Jean Paoletti, dûment habilité à cet effet, désigné ci-après par l'appellation "Electricité de France", représentée par le chef d'agence travaux EGD Côte d'Or, 8, boulevard Kennedy à Dijon,

d'une part,

ET :

- La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en application de la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2007,

d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1.

En application de l'article R.332-16 du code de l'urbanisme (décret 70-254 du 20 mars 1970), la Ville, propriétaire, met à la disposition d'Electricité de France, un local d'une superficie de quatorze mètres carrés situé rue Camille Claudel à Dijon (Côte d'Or), dans une parcelle plus importante, cadastrée section BD n° 163, tel qu'il figure aux plans au 1/200ème, 1/20ème et extrait de cadastre ci-annexés.

Ce local est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation de la médiathèque Jean-François Champollion de Dijon et au réseau de distribution publique de la commune de Dijon (21) dont il fera partie intégrante.

ARTICLE 2.

En vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste, sont attribués à l'Electricité de France tous les droits nécessaires à l'accomplissement de ces opérations, notamment celui d'établir et d'entretenir, en amont et en aval de ce poste, toutes les canalisations de raccordement au réseau, de faire accéder à tout moment son personnel et celui de ses entreprises aux canalisations et au local en cause et de disposer en permanence des dégagements permettant le passage du matériel.

ARTICLE 3.

Electricité de France verse à titre forfaitaire et définitif à la Ville, propriétaire, qui accepte, l'indemnité capitalisée d'entretien de 1 439,94 € (mille quatre cent trente neuf euros et quatre vingt quatorze centimes), soit 102,85 € par mètre carré.

ARTICLE 4.

Les présentes stipulations seront, à la diligence de la Ville, obligatoirement intégrées dans le cahier des charges ou dans le règlement de copropriété, ainsi que dans les actes de vente qui devront mentionner la présente servitude.

Fait à Dijon, le
(en double exemplaire)

Pour Electricité de France,

Jean Paoletti

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué au Patrimoine,

Jean-Pierre Gillot